

### REGLEMENT CONCOURS DE TOURISME INDIVIDUEL SWISS MOTO

Voir aussi le complément au présent règlement.

**IMPORTANT : Seul le présent règlement fait foi, c'est la version française qui est en référence.**

#### Art. 1 But

Dans le but d'encourager le tourisme à moto pour les membres SWISS MOTO et à promouvoir SWISS MOTO auprès des motard(e)s non affiliés avec une sélection de cols, sites, concentrations nationales et internationales, SWISS MOTO organise chaque année un concours individuel de tourisme ouvert aux membres et aux non membres SWISS MOTO. **Le concours commence dès que le carnet est disponible en mars et finit le 20 octobre.**

#### Art. 2 Conditions d'inscription

Les inscriptions doivent être adressées au moyen du formulaire d'inscription par écrit à la **CTL-SWISS MOTO, Rue de la Gare 2, 2112 Môtiers**, accompagnées de la preuve de la finance d'inscription ou online sous <http://www.swissmoto.org/fr/touring>

La finance d'inscription sera versée (dans les 10 jours) auprès du secrétariat SWISS MOTO (Allmendstrasse 26 – 4658 Däniken).  
Postfinance : IBAN: **CH96 0900 0000 1200 3456 0** / BIC: POFICHBE

Les finances d'inscription se présentent comme suit :

Membre SWISS MOTO

Juniors **Fr. 25.-** (jusqu'à 25 ans) **Fr. 30.-** (dès 26 ans)

Non membre SWISS MOTO :

**Fr. 50.- \* Fête des champions, repas payant**

Sont admises les personnes se déplaçant à moto et qui se sont acquittés des frais d'inscription

#### Art. 3 Participants

Sont admis au concours les pilotes et les passagers(ères) moto qui se sont acquittés de leur droit d'inscription et qui ont rempli leur bulletin d'inscription correctement en indiquant leur nom, prénom, adresse, année de naissance, numéro d'immatriculation de la moto et indiqué la catégorie à laquelle il/elle désire participer.

#### Art. 4 Sorties manifestations FIM et SWISS MOTO

(sauf manifestations Méritum, Mototour of Races)


Durant les weekends d'une concentration suisse : possibilité de participer à celle-ci, plus d'autres en Suisse ou l'étranger. Les concentrations suisses seront toutes comptabilisées en points.

**Un GP ou une course comptant pour le CM FIM** (MotoGP, Motocross, Suberbike, Endurance, Trial, Enduro) se déroulant à l'étranger est admise (Km aller-retour).

- Les **Rallye FIM, Mototour of Nations FIM et Motocamp FIM** comptent km aller-retour. Le Rendez-vous Meritum FIM, le Mototour of Races comptent simple course.
- Les manifestations à l'étranger au « Touring World Challenge » comptent en simple course sauf indication spéciale de la CTL. **Si une preuve de participation complète à la manifestation est prouvée en plus du timbrage, les km comptent aller et retour.**

**En Suisse**, 5 manifestations sportives comptant pour le championnat suisse officiel SWISS MOTO ou FIM sont comptabilisés en km aller et retour. **Lors d'une participation à une manifestation sportive en Suisse qui est payante les points attribués comptent à double si le participant a une preuve formelle du paiement.** (Tickets, billet d'entrée, quittances).

Pour qu'une sortie soit valable, il est nécessaire de se présenter personnellement au contrôle et d'y faire apposer dans le livret de tourisme le timbre de la concentration visitée. Seules les concentrations officielles FIM et SWISS MOTO comptent pour le concours

tourisme (sauf indication spéciale de la commission de tourisme). Pour toutes les manifestations **une photo n'est pas valable.** 

**Pour les concentrations, indiquer dans le carnet le nombre de kilomètres simple course.**

## Art.4b Sites et cols

- **Les sites et cols** indiqués dans le carnet peuvent être effectués pendant la période du concours, sans autres restrictions.
- **Pointage : Cols** : au sommet (si possible sinon départ ou arrivée) ;  
Pour les **Sites** : au lieu désigné (restaurant, poste, station d'essence, **photo autorisée sauf coup de cœur** etc.).  
**Pour les bonus et coups de cœur, une seule exception**, si l'adresse indiquée est indiquée « Fermé ».  
**Il faut prouver votre passage en photos avec l'avis de fermeture, le lieu et votre moto ou un selfie.**
- **Pointage pour les juniors** : 9 sites peuvent être fait en libre choix dans un rayon minimum de 20 km du lieu de domicile, espacés de 20 km également.
- **Photos** : dans les cas où les photos sont autorisées, elle doit comporter le **nom du lieu**, la **moto avec la plaque** ou la **personne concernée** visible.

## Art.5 Contrôle

- La CTL délivre une licence de tourisme (livret) qui comportera :
- le **nom et l'adresse** du conducteur (ou passager)
  - la **photo** du conducteur (ou passager)
  - l'**année de naissance** du conducteur (ou passager)
  - le **numéro de la plaque** d'immatriculation et la **cylindrée**
  - l'**année de mise en circulation de la moto**
  - les concentrations, cols et sites comptant pour le concours (voir aussi annexes)
- a) Seuls les timbres des concentrations, cols et sites mentionnés dans le livret ou par la FIM seront pris en compte (sauf indication spéciale). Un billet d'entrée est valable.
  - b) Seul le nombre de kilomètres simple course, par le chemin le plus court **absolu** du domicile au lieu du rassemblement est inscrit dans la case correspondant à la sortie. (Contrôle par programme informatique Route 66).
  - c) Cols et sites comptent pour 150 points (sauf indication spéciale).

## Art. 6 Attribution des prix

Les catégories suivantes sont prévues :

- a) Seniors Catégorie Nationale et Internationale
- b) Juniors 25 ans et moins
- b) Scooter
- c) Little Bike - cyclomoteur, moto jusqu'à 80 cm<sup>3</sup>, e-Bike et éventuellement 35 kW, les motos 125cc valable de 16 à 18 ans sont comprises
- d) Prix féminin
- e) Passager
- f) Eventuellement les classe Vintage (Motos depuis 2000 et + de 20 ans), Oldtimer (Motos jusqu'en 1999)
- f) Club : minimum 2 motos

La CTL décide s'il y a lieu ou non de remettre un prix dans l'une ou l'autre des catégories, en principe le nombre de participants minimal est de 5 pour les juniors et 6 pour les autres. Un prix souvenir sera distribué à tout pilote moto et passager dépassant 5000 points ou 3000 pts pour les juniors.

## Art. 7 Classement

Pour être classé, le participant doit retourner le livret de contrôle à la CTL (**voir adresse le carnet**) **avant le 21 octobre**. Les livrets reçus après ce délai ne seront pas pris en considération.

## Art. 8 Jury

Le concours est sous la juridiction de la commission Touring de SWISS MOTO (CTL).

## Art. 9 Réclamations

Les réclamations doivent être remises par écrit en pli recommandé au secrétariat Swiss Moto (Allmendstasse 26 – 4658 Däniken) dans un délai de 10 jours (le timbre postal faisant foi ou délai indiqué sur le courrier) après envoi des résultats personnels à chaque participant. Toute réclamation **SOUS FORME DE RECOURS** doit être accompagnée d'une finance de Fr. 100.- qui sera remboursée si la réclamation est justifiée. Pour les erreurs éventuelles, les demandes de corrections doivent impérativement être adressées au responsable cité sur la lettre d'accompagnement du document de contrôle dans le délai indiqué.

## Art.10 Généralités

- a) En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte le présent règlement. Il s'y conforme et respecte les décisions du jury.
- b) Tous les autres détails et informations sont communiquées à mesure.
- c) **Le participant respecte** la « **charte olympique** », et s'engage à ne pas utiliser les réseaux sociaux pour émettre des critiques. Il s'adresse à la CTL par écrit. **En cas de non-respect, le participant peut-être suspendu ou exclu.**
- d) La commission Touring de la SWISS MOTO fixe chaque année le montant de la finance l'inscription.

**La commission Touring SWISS MOTO**

## Compléments au règlement de base du carnet de tourisme.

### Photo et adresse obligatoire :



Photo du participant

Chacun ajoute une photo et complète l'adresse et complète son carnet.

Bonus Photo + adresse correcte

= 50 + 50 pts

3

### Timbrage des sites et cols

Timbrage sur le site ou cols (village avant ou après accepté)

= 150 pts



Photos acceptées, ticket de caisse, d'essence, autocollants, cartes de visite signée acceptées

= 150 pts



Pas valable

Les photos doivent être placées dans le carnet à sa place et numérotée

### Concentrations et manifestations timbrages, FIM ou Grand-Prix

- Tampon de l'organisateur obligatoire - Signature d'un commissaire
- Billet d'entrée, carte de participant accepté avec la date obligatoire

**Heures, jours et autres fermetures de sites, de Restaurants, cols ou routes.  
Öffnungszeiten von Restaurants, Pässe oder Strassen**

Pour les heures, jours et autres fermetures de sites, des Restaurants, cols ou route, veuillez-vous renseigner, **la CTL n'est pas responsable** de ces faits. Vous pouvez aussi informer la CTL qui publiera si nécessaire sur FB. Merci d'avance.

**Die TKF ist nicht verantwortlich**, die Öffnungszeiten von Restaurants, Pässe oder Strassen zu kontrollieren. Der Teilnehmer soll sich selber informieren. Wenn er etwas erfahren hat, kann er die TKF darüber informieren. Vielen Dank



**Coup de coeur = Sponsor  
besondere Empfehlung = Sponsor**



Concernant les « **Coup de coeur** » les **+100 pts** ne seront attribués qu'avec un justificatif soit avec **un ticket ou timbrage** du site à s'arrêter.

Betreffend die „Coup de coeur“ sind die **+100 Punkte** nur mit einem Beweis (**Quittung oder Stempeln**) von genauer Ort gegeben.



**Bonus 50 pts/Pkte  
Timbrage / Stempeln ou Ticket / Rechnung**

Concernant les timbrages « **BONUS** » il est nécessaire d'avoir **un ticket ou un timbrage**.

Betreffend die Stempel „BONUS“ muss es **eine Quittung oder einem Stempeln** erscheinen.



**La version en français du règlement est la référence en cas de litige.**